

ENGLISH

ADMINISTRATEURSCélébrons l'excellence en enseignement
et les réalisations des élèves.**Lisez la suite**
[ÉLÈVES](#) | [PARENTS](#) | [PERSONNEL ENSEIGNANT](#) | [ADMINISTRATEURS](#) | [LE MINISTÈRE](#) | [NOUVELLES](#)
APPRENDRE EN ONTARIO

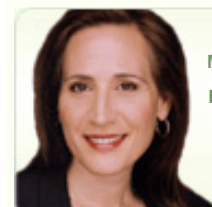
- Programmes préscolaires
- Éducation élémentaire et secondaire
- Apprentissages
- Collèges
- Collèges privés d'enseignement professionnel
- Universités publiques

SUJETS POPULAIRES**FOIRE AUX QUESTIONS**

- Parents
- Personnel enseignant
- Élèves
- Administrateurs

PREMIER MINISTRE
DALTON MCGUINTY**Politique/Programmes Note n° 75A****Date d'émission :** le 5 octobre 1994**En vigueur :** Jusqu'à abrogation ou modification**Objet :** **BOURSES DU MÉRITE D'ÉTUDES CARTER - 1994 CONDITIONS D'OBTENTION ET MODALITÉS DE VERSEMENT****À l'attention des :** Directrices et directeurs de l'éducation
Directrices et directeurs d'école secondaire (dans les circonscriptions scolaires pouvant bénéficier des bourses Carter)**Référence** Cette note remplace la note Politique/Programmes n° 75A du 16 avril 1993.

Conformément aux dernières volontés du regretté J. I. Carter de Sarnia, les bourses d'études Carter continueront

MINISTRE DE
L'ÉDUCATION
**Sandra
Pupatello** »
BIOGRAPHIES OFFICIELLES

- [Ministre de l'Éducation](#)
- [Sous-ministre de l'Éducation](#)

INSCRIVEZ-VOUS AU RÉSEAU ACCES

- [Inscrivez-vous au Réseau de communication et de collaboration en matière d'éducation](#)

POUR NOUS JOINDRE**ÉCOLES ET CONSEILS SCOLAIRES**



RECENSEMENT
CENSUS



LE COIN DES JEUNES



L'ONTARIO EN BREF

d'être offertes dans chacune des circonscriptions scolaires qui figurent ci-dessous.

Chacun des conseils scolaires participants recevra, en fiducie, un chèque qui correspondra au total de la somme accordée aux élèves boursiers et boursières relevant de sa compétence. Dans chaque circonscription, le montant alloué aux bourses sera réparti comme suit :

- Pour l'élève qui a obtenu la plus haute note globale 50 p. 100 du montant total
- Pour l'élève qui a obtenu la deuxième plus haute note globale 30 p. 100 du montant total
- Pour l'élève qui a obtenu la troisième plus haute note globale 20 p. 100 du montant total

Le total des bourses ne devra en aucun cas dépasser le montant alloué dans chaque circonscription au titre des bourses. Au cas où deux élèves ou plus auraient la même note, c'est au ministère qu'il reviendra de déterminer la façon appropriée de partager les fonds.

Les conditions suivantes demeurent en vigueur :

- a. Six crédits pour le diplôme d'études secondaires supérieures ou pour les cours préuniversitaires de l'Ontario, en date du 31 août 1994, y compris

ÉVÉNEMENTS DE LA VIE



Après le secondaire

PUBLICATIONS



RÉSULTATS



COUP D'ŒIL



RECHERCHE EN ÉDUCATION



LIENS CONNEXES



OFFRES D'EMPLOI



un crédit en English, en français ou en mathématiques, seront pris en compte pour déterminer la note globale des candidats et candidates.

- b. Les candidats et candidates doivent obtenir une note minimale de 60 p. 100 en English, en français ou en mathématiques.
- c. Les notes obtenues au cours de deux années scolaires (de septembre 1992 à août 1994) peuvent faire partie de la note globale des candidats et candidates.
- d. Les notes obtenues pour des cours que les élèves ont suivis en reprise ne seront pas retenues.
- e. Comme il est indiqué dans l'appendice D de la *Circulaire H. S.1. 1979-1981* et dans l'annexe C de la circulaire révisée *Les écoles de l'Ontario aux cycles intermédiaire et supérieur (7^e à 12^e année et CPO) – La préparation au diplôme d'études secondaires de l'Ontario, 1989*, une note obtenue à un conservatoire de musique ou à une école de musique qui est reconnue comme crédit pour l'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario ou bien comme équivalent d'un cours préuniversitaire de l'Ontario comptera pour un crédit et

pourra être comprise dans la note globale des candidats et candidates.

- f. Pour avoir droit aux bourses Carter, les élèves doivent avoir fréquenté pendant au moins une année scolaire entière l'une des écoles secondaires situées dans l'une des circonscriptions participantes avant l'obtention de leur diplôme.
- g. Les élèves ne peuvent bénéficier d'une bourse Carter plus d'une fois.

Les directeurs et directrices des écoles secondaires qui relèvent des conseils scolaires participants sont priés d'envoyer à leur directrice ou directeur de l'éducation le nom et les notes ainsi qu'une photocopie du Relevé de notes de l'Ontario des candidats et candidates à ces bourses.

Pour déterminer quels sont les candidats et candidates qui feront l'objet d'une recommandation, la directrice ou le directeur de l'éducation étudiera en même temps le dossier des candidats et candidates des systèmes semestriels, des diplômés et diplômées de juin et des élèves qui ont suivi un cours d'été.

Les directeurs et directrices de l'éducation de chaque circonscription sont priés d'envoyer une liste des

élèves qu'ils recommandent au sein de
la circonscription ainsi qu'une
photocopie du Relevé de notes de
l'Ontario à l'adresse suivante :

Chef de groupe
Prestation des programmes
Renseignements concernant le personnel
enseignant et les élèves
Ministère de l'Éducation et de la Formation
Queen's Park
12^e étage, édifice Mowat
900 rue Bay
Toronto ON M7A 1L2

Téléphone : (416) 325-4298
Télécopieur : (416) 325-4344

Lorsque, dans une circonscription, des
élèves de plus d'un conseil scolaire
sont admissibles aux bourses, les
directeurs et directrices de l'éducation
de tous les conseils touchés doivent
signer les recommandations.

Une fois l'admissibilité des candidats et
candidates confirmée, un chèque, en
fiducie, établi à l'ordre des conseils
scolaires concernés, sera envoyé aux
directeurs et directrices de l'éducation.

Conseils scolaires participants

[ACCUEIL](#) | [PLAN DU SITE](#) | [POUR NOUS JOINDRE](#) | [ENGLISH](#) | [ONTARIO.CA](#)



Ce site est mis à jour par le gouvernement de l'Ontario, Canada

[Confidentialité](#) || [Avis importants](#)

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2006

Dernière mise à jour : 13/3/06 5:10 PM